

Information - Relevé des apprentissages

Le relevé des apprentissages délivré aux élèves de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, contient plusieurs renseignements pertinents.

Outre la section du haut, qui est réservée aux renseignements personnels de l'élève, le relevé est séparé en deux colonnes.

Renseignements figurant dans la colonne de gauche du relevé

La colonne de gauche fournit des renseignements sur les conditions manquantes pour obtenir le diplôme et sur les diplômes obtenus.

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) à la formation générale des jeunes (régime J5)

Ces normes sont en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010.

Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60 %. Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle (FP).

De plus, l'élève doit réussir les cours suivants :

- langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- mathématique de la 4^e secondaire;
- langue seconde de la 5^e secondaire;
- sciences et technologie ou les applications technologiques de la 4^e secondaire;
- histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- arts de la 4^e secondaire;
- éthique et la culture religieuse ou l'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Un exemple

Voici un exemple de liste qui pourrait se retrouver sur un relevé des apprentissages d'un élève de la 4^e secondaire :

Unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme d'études secondaires J5

Langue d'enseignement : 0/6

Langue seconde : 0/4

Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e sec. : 0/4

ECR ou EPS de 5^e sec. : 0/2

UN de 4^e ou de 5^e sec (54 u) : 32/54

UN de 5^e sec (20 u) : 0/20

Cet ensemble signifie que l'élève n'a pas encore obtenu ses 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire, ses 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire, ses 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire et ses 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire

Par contre, il a accumulé 32 des 54 unités nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Finalement, comme il est en 4^e secondaire, il n'a encore aucune des 20 unités requises de la 5^e secondaire.

Dans la liste, on note aussi l'absence de la mathématique de la 4^e secondaire, de la science de la 4^e secondaire ainsi que des arts de la 4^e secondaire. Cela signifie que les unités liées à ces matières et nécessaires pour l'obtention du diplôme ont été obtenues. En effet, au fur et à mesure qu'une exigence est remplie, elle disparaît de la colonne de gauche.

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) à la formation générale des adultes (régime A3)

Ces normes sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010.

La note de passage est fixée à 60 % pour les cours créés depuis 1989 et 50 % pour certains cours qui ont été créés avant cette année. Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 sont reconnues de la 5^e secondaire.

Les 54 unités à obtenir doivent compter :

- 12 unités de la langue d'enseignement, dont au moins 6 unités réussies en 5^e secondaire
- 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 unités réussies en 5^e secondaire
- 4 unités de la 4^e secondaire ou de la 5^e secondaire dans le domaine de l'univers social
- 8 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie dont au moins 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités obtenues pour des cours de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut pas excéder 36. De plus, l'adulte doit avoir obtenu au moins une unité d'un cours de la 4^e secondaire ou de la 5^e secondaire offert par un centre d'éducation des adultes depuis le 1^{er} juillet 2010.

Diplôme obtenu

À la suite de l'obtention d'un diplôme, cette mention s'ajoute plus bas dans la page, sous le bloc des unités acquises. Elle confirme l'obtention du diplôme soit en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. La date indique celle de l'attribution du diplôme.

Diplôme obtenu

**Diplôme d'études secondaires
2012 Formation générale J5**

L'absence de cette mention sur le relevé signifie que les conditions pour l'obtention du diplôme n'ont pas été remplies et, donc, aucun diplôme n'a été délivré.

Renseignements figurant dans la colonne de droite du relevé

C'est dans la colonne de droite que se trouvent tous les renseignements relatifs aux résultats des cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire suivis par l'élève.

Formation générale des jeunes et formation générale des adultes

En formation générale des jeunes et en formation générale des adultes, le tableau comporte huit colonnes :

- Code de cours (CODE)
- Titre
- Unité (UN)
- Résultat
- Année
- Mois
- Rang cinquième (R/5)
- Rang centile (CEN)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES							
CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
069502	Éthique et culture religieuse	2	89	2012	06	1	
087404	Histoire-éducation citoyenneté	4	74	2011	06	2	

Code de cours et code de volet (CODE)

Pour la formation générale des jeunes, il s'agit d'un code numérique composé de six chiffres.

Pour la formation générale des adultes, il s'agit d'un code alphanumérique composé de trois lettres et de cinq chiffres.

Titre

Le titre de chaque cours y est inscrit.

Unité (UN)

On peut y lire le nombre d'unités attribuées pour la réussite du cours.

Résultat

Il s'agit du résultat obtenu par l'élève sur 100. De plus, dans certains cas, des codes peuvent aussi être utilisés :

- EQU — Réussite d'un cours en équivalence
- ACC — Réussite accordée d'un cours de niveau inférieur à la suite de la réussite du même cours correspondant au niveau supérieur
- XMT — Exemption de la réussite d'un cours ou d'une partie d'un cours. Une exemption équivaut à 60 %
- ABS — Signifie que l'élève était absent lors de l'épreuve ministérielle
- ECH — Signifie que l'élève a échoué à une épreuve ministérielle
- ANN — Signifie que l'épreuve a été annulée pour l'élève (plagiat, fraude ou tricherie)
- INC — Signifie qu'un résultat est manquant pour une partie d'un cours

Année et mois

En formation générale des jeunes, cette colonne indique en quelle année et à quel mois le résultat a été obtenu par l'élève.

En formation générale des adultes, cette colonne indique en quelle année et à quel mois l'élève a été soumis à l'épreuve.

Rang cinquième (R/5)

Le rang cinquième s'applique seulement à la formation générale des jeunes. Il est associé à un résultat d'un cours évalué en totalité par l'enseignant. Le rang cinquième (R/5) sert à situer une donnée par rapport au reste de l'échantillon, ici le résultat de l'élève par rapport à son groupe d'appartenance.

Les résultats des élèves sont divisés en cinq sous-groupes. Un rang cinquième 1 indique que le résultat se situe dans le sous-groupe des résultats les plus élevés. Un rang cinquième 5 indique que le résultat fait partie du sous-groupe des résultats les plus faibles.

Rang centile (CEN)

Le rang centile s'applique seulement à la formation générale des jeunes. Il est utilisé lorsqu'un cours est évalué à l'aide d'une épreuve unique. Le résultat final pour le calcul du rang centile est composé en partie de la note-école modérée et en partie de la note à l'épreuve unique convertie, s'il y a lieu. Le rang centile est le pourcentage des élèves du Québec qui ont obtenu un résultat inférieur pour ce cours. Ainsi, un rang centile 85 indique qu'à l'échelle provinciale, 85 % des élèves ont obtenu un résultat inférieur à celui de l'élève en question.

Formation professionnelle

En formation professionnelle, le tableau comprend six colonnes, soit :

- Code de cours (CODE)
- Titre
- Unité (UN)
- Résultat
- Année
- Mois

Code de cours (CODE)

Il s'agit du code numérique qui identifie chaque cours. Il est composé de six chiffres.

Titre

Le titre de chaque cours y est inscrit.

Unité (UN)

Le nombre d'unités attribuées pour chaque cours réussi y est inscrit.

Résultat

Dans cette colonne, les codes suivants peuvent être utilisés :

- SUC — Succès
- EQU — Réussite d'un cours en équivalence
- XMT — Exemption de la réussite d'un cours ou d'une partie d'un cours. Une exemption équivaut à 60 %
- ABS — Signifie que l'élève était absent lors de l'épreuve ministérielle
- ECH — Signifie que l'élève a échoué à une épreuve ministérielle
- ANN — Signifie que l'épreuve a été annulée pour l'élève
- INC — Signifie qu'un résultat est manquant pour une partie d'un cours

Année et mois

Cette colonne indique en quelle année et à quel mois l'élève a été soumis à l'épreuve.